

CONTRAT D'ABONNEMENT 2011

(à remettre au golf pour souscrire l'abonnement 2011)

Entre **FORMULE GOLF – Golf de**
Et
NOM / Prénom :
Adresse :
Code postal / VILLE:
Tél fixe: __/__/__/__/__ Tél. mobile : __/__/__/__
E-mail :@.....
Profession :
Date de naissance :/...../.....
N° de licence :

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent contrat est conclu intuitu personae et a pour objet de définir les conditions d'utilisation de l'équipement golfique du (des) golf (s) Formule Golf

ARTICLE 2 - DUREE – DATE D'EFFET

Le présent contrat prend effet à compter de la date de signature jusqu'au 31/12/2011.

ARTICLE 3 – NATURE MONTANT ET MODE DE REGLEMENT DE L'ABONNEMENT

Type d'abonnement souscrit :

- | | | | |
|--|-------------------------------------|---|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> One Golf | <input type="checkbox"/> Individuel | <input type="checkbox"/> -30 ans (âge au 01/01) | <input type="checkbox"/> National |
| <input type="checkbox"/> Liberty | <input type="checkbox"/> Conjoint | <input type="checkbox"/> -18 ans (âge au 01/01) | <input type="checkbox"/> 30 -35 ans |
| <input type="checkbox"/> Ile de France + Liberty | | | |

Mode de règlement :

- Chèque Carte Bancaire Espèces En 3 ou 4 fois sans frais*

* via dossier Optalion (conditions à l'accueil du golf)

Date du règlement :

Montant :

Abonnement :€ TTC Autres prestations :€TTC TOTAL :€TTC

ARTICLE 4 – ACCEPTATION du REGLEMENT INTERIEUR et des CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du Règlement Intérieur et des Conditions Générales de Vente affichées à l'accueil du golf qui s'imposent comme des éléments contractuels, leur non-respect pouvant entraîner des sanctions allant jusqu'à l'exclusion des golfs Formule Golf sans remboursement de l'abonnement.

ARTICLE 5 – RESILIATION - REMBOURSEMENT

En cas de non respect de l'une des obligations stipulées au contrat, celui-ci sera résilié de plein droit sans remboursement. Les abonnements souscrits ne sont pas remboursables, y compris en cas de maladie ou d'accident. Le signataire reconnaît en avoir été informé ainsi que de la possibilité de souscrire une assurance couvrant ces risques, auprès de la FFG ou de tout autre organisme le proposant.

ARTICLE 6 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à l'article 34 de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le signataire dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. Il peut exercer ce droit en écrivant au siège de Formule Golf.

Fait à le..... en 2 exemplaires

Formule Golf

L'abonné

(signature précédée de la mention «Lu et approuvé»)